

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

ABSENTS : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-105 : COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - MODIFICATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que Madame Chantal TURBIEZ, conseillère municipale au Châtenet en Dognon, a manifesté le souhait d'intégrer la commission environnement de la Communauté de Communes de Noblat pour participer à ses travaux.

Monsieur le Président propose donc aux Conseillers Communautaires d'approuver cette demande et la composition des commissions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le la nouvelle composition des commissions conformément au tableau joint à la présente délibération.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2016-073

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 15/12/16

Publié ou notifié

Le : 15/12/16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

composition des commissions de le Communauté de Communes de Noblat : modifications

Date de transmission de l'acte : 15/12/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 15/12/2016

Numéro de l'acte : 2016-105 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20161209-2016-105-DE

Date de décision : 09/12/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants